GROUPEMENT DES AGROBIOLOGISTES DE LA VENDEE
71, Boulevard Aristide Briand
85000 LA ROCHE-SUR-YON

BECOUZE
1, rue de Buffon - CS 10629
49106 ANGERS CEDEX 02

Objet : lettre d'affirmation

LA ROCHE-SUR-YON, le 5 mars 2019

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Madame,

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels du syndicat afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces comptes font apparaître à cette date des fonds propres de 112 961 €uros, y compris un excédent de 4 764 €uros.

En tant que responsables de l'établissement des comptes, de la conception et de la mise en œuvre du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons, ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission.

Risque de fraudes et dispositif de contrôle interne

1. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre dans le syndicat. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les comptes puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Nous n'avons pas connaissance :

a. De fraudes avérées ou suspectées qui impliqueraient la Direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes et qui seraient susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes,

b. D'allégations de fraudes susceptibles d'avoir un impact sur les comptes.

2. Nous avons pris connaissance de l'état, joint en annexe, des anomalies relevées lors de l'audit et non corrigées. Nous considérons que ces anomalies seules ou cumulées, ne sont pas significatives au regard des Etats Financiers pris dans leur ensemble.

Evénements post-clôture

3. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, qui serait survenu depuis la date de clôture de l'exercice et qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe et / ou dans le rapport de gestion.

4. Nous vous avons communiqué nos plans d'action définis pour l'avenir du syndicat. Ces plans d'action reflètent les intentions de la Direction. Nous n'avons connaissance d'aucun élément nouveau susceptible de compromettre ces plans.

Hypothèses de la Direction utilisées pour que les comptes reflètent bien toutes les décisions de la Direction

5. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables sont raisonnables et reflètent correctement les intentions de la Direction et la capacité du syndicat, à ce jour, à mener à bien les actions envisagées.

Correcte application des lois et règlements

6. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires.

Informations sur les parties liées

7. Nous avons fourni dans l'annexe des comptes, au mieux de notre connaissance, l'information sur les parties liées requise par le référentiel comptable.

Nicolas COUSINEAU
Trésorier



Annexe à la lettre d'affirmation relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'incidence de ces anomalies non corrigées a été considérée comme non significative.

A - ETAT DES ANOMALIES RELEVEES ET NON CORRIGEES AYANT UN IMPACT SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2018.

DESCRIPTION DES ANOMALIES	IMPACT SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE
- Erreur de séparation des exercices sur les subventions	6 K €uros
Effet sur le compte de résultat et bilan	6 K €uros

B - LISTE DES AUTRES ANOMALIES RELEVEES ET NON CORRIGEES PORTANT SUR LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU DE L'ANNEXE (*le cas échéant*)

- Subventions à recevoir comptabilisées en créances clients.

C - LISTE DES AUTRES ANOMALIES RELEVEES ET NON CORRIGEES

- Absence de séparation des fonctions en ce qui concerne la gestion de la caisse. Aucun double contrôle n'est effectué.
- Absence d'inventaire de caisse.
- Absence de certificat de mise au rebut pour les immobilisations sorties au cours de l'année.
- Mise à disposition des locaux gratuitement à mentionner en annexe.